

QUESTION ORALE
DE M. FOURNY À M. NOLLET,
VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE, SUR
«LA PÉRENNITÉ DES CERTIFICATS
VERTS»

M. Fourny (cdH). Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, cette question rentre dans le foulée de toutes les discussions que nous avons pu avoir ces dernières semaines à propos des panneaux photovoltaïques. Quelle n'a pas été ma surprise aujourd'hui de lire dans *la Libre Belgique* la proposition que vous faites et qui apparaît en tout cas comme étant très séduisante au niveau du remplacement de la prime à l'installation des panneaux photovoltaïques. Il s'agirait d'octroyer, de manière anticipée, 40 certificats verts au lieu de la prime aux personnes qui s'engageaient dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur leur habitation privée. Cette mesure vient en complément de la question que je souhaitais vous posez, puisque vous savez que ces derniers mois, de nombreux débats ont eu lieu sur l'installation d'éoliennes, l'installation de panneaux photovoltaïques, sur la problématique de l'énergie renouvelable et la problématique, dans le foulée, de la pérennisation des certificats verts. C'est très bien d'avoir une garantie au niveau de l'existence de ceux-ci, au niveau du coût de ceux-ci, puisque le seuil plancher de revente en matière de panneaux photovoltaïques est fixé à 65 euros pour une période qui s'étend sur au moins 15 années.

Lorsque nous avons eu l'occasion de débattre ensemble de la problématique des panneaux, vous indiquiez que vous souhaitiez que le système des certificats verts soient maintenu, vous avez répondu à l'époque «c'est la moindre des choses puisque ce sont les engagements qui ont été pris vis-à-vis des personnes qui s'étaient engagées dans ce cycle photovoltaïque».

Il y a eu un débat en Province du Luxembourg, à l'initiative de la FGTB concernant la problématique de l'implantation des éoliennes et nombre de professeurs qui sont intervenus dans ce contexte, ont soulevé la question de la pérennisation des certificats verts. Beaucoup d'intervenants s'interrogent sur la pérennisation du système et de savoir si celui-ci, dans le temps, continuera à produire ces effets. La Région wallonne aura-t-elle les moyens de cette politique, aura-t-elle les moyens de pouvoir assurer le maintien de ce système ? Les quotas tels qu'ils sont actuellement fixés devront-ils être revus ? Si oui, à quelle hauteur et si oui, quelles incidences cette révision de quotas de production de certificats verts pourraient avoir sur l'offre et la demande car il s'agit, en l'espèce d'un système de vases communicants, l'offre et la demande jouant utilement l'un envers l'autre et ayant une incidence

évidemment sur le prix des missions des certificats verts.

J'aurais aimé, Monsieur le Ministre, faire le point avec vous sur cette question qui m'apparaît être importante aujourd'hui, où l'énergie renouvelable prend une place importante dans les débats de sociétés, dans le quotidien des gens. Les certificats verts font partie de la réflexion, des incitants qui permettent à la population de s'engager dans ce type de mesures d'installations qui, résolument, sont tournées vers l'avenir.

Voilà les différentes questions que je souhaitais vous poser. J'aimerais également savoir si l'Union Wallonne des Entreprises, les syndicats EDORA et, l'UCM, la CWaPE et toute une série d'organes et d'organismes concernés par cette problématique ont été consultés. Où en êtes-vous? Avez-vous fait le point? Quelles sont les garanties que vous pouvez nous apporter pour l'avenir en matière de certificats verts ?

D'avance je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique.

Les deux rapports les plus récents de la CWaPE parus en octobre, tant le *Rapport annuel spécifique 2008 sur l'évolution du marché des certificats verts* que la *Proposition sur les nouveaux quotas de certificats verts applicables à partir du 1er janvier 2010*, insiste sur l'urgence d'une révision à la hausse des quotas de certificats pour l'année 2010, 2011 et 2012.

Ces rapports confirment la situation de déséquilibre grandissant sur le marché des certificats verts. L'octroi des certificats aux producteurs d'électricité verte reconnu par la CWaPE dépasse la demande de certificats verts issus des quotas obligatoires imposés aux fournisseurs d'électricité et aux gestionnaires de réseaux de distribution.

Il en résulte un stock croissant de certificats verts non échangés qui pourrait largement dépasser, en 2012, si aucune décision n'est prise d'ici là, la totalité de la demande des certificats verts cette année même. C'est pourquoi je compte déposer, au Gouvernement wallon, une proposition de révision des quotas. Celle-ci sera basée sur l'analyse de la CWaPE, exprimé dans son rapport d'évaluation, lequel fait suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de co-génération.

Celle-ci prévoyant les faits, en son article 25 § 3, que le quota est de 10% en 2010, de 11% en 2011 et de 12 % en 2012. Durant le courant de l'année 2009, la CWaPE analyse la situation du marché des certificats verts, notamment quant à l'équilibre du marché et à l'impact du mécanisme sur le prix de l'électricité et évalue la nécessité d'augmenter, à partir du 1er janvier 2010, les quotas définis ci-avant.

L'enjeu de cette révision est de garantir la stabilité du marché et, notamment, comme vous le soutenez dans votre question, la confiance des investisseurs pour les projets en cours et à venir. Dans cette matière, je veux m'inscrire dans la lignée de la DPR qui stipule que le Gouvernement s'engage à évaluer et à adapter les aides dans le domaine des énergies renouvelables afin d'encourager celles qui présentent le meilleur rapport coût-efficacité énergétique au sein d'une même gamme de puissance, et de soutenir les secteurs en développement.

Ainsi, en vue d'en limiter l'impact financier, le mécanisme de certificat vert sera, pour les nouveaux projets, progressivement adapté en fonction de l'évolution des surcoûts de production des différentes filières de production d'électricité verte, par rapport au coût de production des filières fossiles et en fonction de l'économie de CO₂ généré. Le cas échéant, le Gouvernement wallon étudiera la possibilité d'instaurer un mécanisme de solidarité entre filières d'énergies renouvelables.

Dans cette optique, je veillerai particulièrement à ce que la Région puisse réaliser au mieux ces objectifs européens issus du paquet Energie-Climat avec un rapport coût-bénéfice sociétal qui soit optimal et en assurant un juste équilibre dans la contribution à ces objectifs entre producteurs et consommateurs d'une part, et entre consommateurs industriels et résidentiels d'autre part. A cette fin, je ne manquerai pas de continuer à recueillir les avis des acteurs du marché. Que ce soit des producteurs, des fournisseurs ou des consommateurs.

Pour ce qui concerne la partie actualisée de votre question sur les informations publiées dans *La Libre Belgique* de ce matin, je confirme ce que j'ai déjà peu dire à l'agence *Belga* à 6h 15, elles sont toutes, à tout le moins, prématurées. Aucun accord n'est intervenu sur ce dossier, sur lequel le travail se poursuit dont le Gouvernement wallon n'est pas encore saisi.

M. le Président. La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée. Dans cette évaluation de révision à la hausse des quotas, la volonté d'assurer une stabilité du marché, de maintenir la confiance des investisseurs dans ce type d'investissement du renouvelable, est une chose très importante. Le maintien des engagements qui ont été pris vis-vis des tiers, notamment le maintien du prix minimum des différents certificats verts, notamment dans le secteur des panneaux photovoltaïques, est aussi une bonne chose.

Je prends acte et note votre volonté dans ce dossier. Nous reviendrons ensemble sur l'évolution du dossier après cette proposition de révision qui sera formulée par la CWaPE dans les prochains mois.